

TRANSPORTS

Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés

Le Département a la compétence du transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap, en cohérence avec le rôle majeur que les Départements ont dans le domaine du handicap.

Les élèves et les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'une prise en charge de leur transport scolaire sous certaines conditions :

Bénéficiaires

Les élèves et étudiants reconnus ayant droit au transport adapté à leur handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et qui remplissent les conditions suivantes :

être domicilié dans l'Indre,
fréquenter un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel public ou privé sous contrat d'association ou un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture,
pour les étudiants et les pré-apprentis, ne pas être rémunérés dans le cadre de leur formation.

Contact

Le dossier d'inscription aux transports scolaires doit être adressé au :

Département de l'Indre

DGA/RTPE - Direction de l'Éducation et des Transports

Hôtel du Département - CS 20639

36020 CHATEAUROUX Cedex.

Pour tout renseignement, s'adresser à la DGA/RTPE

Direction de l'Éducation et des Transports : 02 54 08 37 77.

CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE

**Direction générale adjointe des
Routes, des Territoires, du
Patrimoine et de l'Éducation**

Cité Administrative
36000 Châteauroux

02 54 08 37 67

Itinéraire

Courriel

Site internet



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36